

**Fiche de Données de
Sécurité**
**Engrais liquide pour cactus
Schultz 2-7-7**



1. Identification

Nom du produit	Engrais liquide pour cactus Schultz 2-7-7
Code du produit	1800200
Autres moyens d'identification	N.Dis.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Engrais liquide pour plante.
Fabricant	Premier Tech Home & Garden Inc 1, avenue Premier Rivière-du-Loup (Québec) G5R 6C1 CANADA Tél. (418) 863-7878 www.pthomeandgarden.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	1-800-268-2806

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012	
Non réglementé par le SIMDUT 2015	
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.	

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Triphosphate de pentapotassium	13845-36-8	10 - 30 %
Polyphosphate d'ammonium	68333-79-9	5 - 10 %
Urée	57-13-6	1 - 5 %
EDTA tétrasodique	64-02-8	1 - 5 %
EDTA ferrique et monosodique	15708-41-5	0.5 - 1.5 %
EDTA zincate et disodique	14025-21-9	0.1 - 1 %
EDTA manganate et disodique	15375-84-5	0.1 - 1 %
Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.		

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptômes	Le contact direct peut causer une irritation temporaire des yeux.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
Dangers spécifiques du produit	Aucun danger répertorié.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet).
Précautions spéciales pour les pompiers	Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Ce produit va promouvoir la croissance des algues qui peuvent dégrader la qualité de l'eau et de son goût. Prévenez les utilisateurs de l'eau en aval. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de risque. Contenir la substance déversée. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou éponger avec une vadrouille et mettre dans un contenant de récupération approprié. Pour les déversements majeurs liquides (>1 baril), récupérer par des moyens mécaniques comme une pompe pour l'aspiration de produits chimiques et acheminer le produit à l'entrepôt de déchets dangereux avec une étiquette d'identification. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Tenir à l'écart de la

toutes incompatibilités éventuelles	nourriture et de l'eau. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.
Température de stockage	10 à 35°C (50 à 95°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est rapportée.			
Triphosphate de pentapotassium	VEMP (8h)	Poussière respirable	3 mg/m ³	ACGIH
		Poussière respirable	5 mg/m ³	OSHA
Urée	VEMP (8h)		10 mg/m ³	US AIHA
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Une protection oculaire de sécurité doit toujours être utilisée en cas de risque d'exposition. En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.			
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA.			
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			
  Lunettes monocouche Gants de nitrile				

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Verdâtre	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Légère d'ammoniaque	Point d'éclair	N.Dis.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.

pH	N.Dis.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	1.17 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% en poids de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
COV (g/L)	0 g/L	% Volume volatil (COV)	0%
COV (lbs/gal)	0 lb/gal	% Poids volatil (COV)	0%
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réactivité anticipée.
Stabilité chimique	Stable sous des conditions d'utilisations normales.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents de réduction, oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Triphosphate de pentapotassium				
	Ingestion	>2000 mg/kg	Rat	DL50	
		Inhalation	>0.39 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>4640 mg/kg	Rat	DL50
	Polyphosphate d'ammonium				
	Ingestion	<2000 mg/kg	Rat	DL50	
		>300 mg/kg	Rat	DL50	
		Inhalation	>5.09 mg/l/4h	Rat	CL50
	EDTA tétrasodique				
	Ingestion	1700 mg/kg	Rat	DL50	
		Inhalation	>5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Urée				
	Ingestion	8471 mg/kg	Rat	DL50	
		Peau	>21000 mg/kg	Lapin	DL50
	EDTA ferrique et monosodique				
	Ingestion	>2000 mg/kg	Rat	DL50	
		Inhalation	>2.75 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>2000 mg/kg	Rat	DL50
	EDTA manganate et disodique				
	Ingestion	>2000 mg/kg	Rat	DL50	
		Inhalation	>5.16 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>2000 mg/kg	Rat	DL50
	EDTA zincate et disodique				
	Ingestion	>2000 mg/kg	Rat	DL50	
		Inhalation	>5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>2000 mg/kg	Rat	DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation.				

Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Le contact direct peut causer une irritation temporaire des yeux.
	Voie cutanée	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer des rougeurs et une légère irritation.
	Voie respiratoire	L'exposition à une haute concentration de vapeurs peut causer de la toux, des éternuements, une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
	Voie orale	Faible degré de toxicité aiguë. L'ingestion d'une grande quantité de cette substance peut provoquer un effet diurétique.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutanés ou respiratoires.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun organe cible n'a été répertorié.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.	
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation (poussière/brouillard) du mélange a été calculée comme étant supérieure à 5 mg/L/4h.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Invertébré aquatique - Daphnie Magna (statique)	CE50 3910 mg/L; 48 h (CAS no 57-13-6)
	Poisson - Guppy - Poecilia reticulata (statique)	CL50 17500 mg/L; 96 h (CAS no 57-13-6)
	Poisson - Danio rerio	CL50 1850 mg/L; pH 8; 24 h (CAS no 13845-36-8)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 >100 mg/L; pH 8.0-8.3; 48 h (CAS no 13845-36-8)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 >100 mg/L; 96 h (CAS no 68333-79-9) OECD 203
	Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna	CE50 >100 mg/L; 48 h (CAS no 68333-79-9)
	Poissons divers	CL50 >100 mg/L; 96 h (CAS no 64-02-8)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 >100 mg/L; 48 h (CAS no 64-02-8)
Persistence	Les composés inorganiques persistent indéfiniment dans l'environnement ou s'intègrent aux systèmes biologiques.	
Dégradabilité	L'expression biodégradabilité, comme tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques. Le produit est un mélange dont les ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours).	
Potentiel de bioaccumulation	Les produits inorganiques de ce type ne devraient pas s'accumuler dans les organismes vivants, mais ils peuvent s'accumuler dans les plantes.	

Mobilité dans le sol	L'urée est soluble dans l'eau, il n'y a peu de partition dans le sol. Dans des conditions de sol alcalin, les phosphates solubles sont transportés dans le sol seulement que sur de très courtes périodes et sont ensuite immobilisés sous forme de sels de magnésium ou de calcium. Dans des conditions de sol acide, les phosphates solubles ont tendance à se solubiliser et à migrer vers l'eau.
Autres effets nocifs	Ce produit va promouvoir la croissance des algues qui peuvent dégrader la qualité de l'eau et de son goût. Ce produit libérera des ions ammonium. Avec l'augmentation du pH, sol plus alcalin, la fraction d'ammoniac gazeuse augmente. L'ammoniac est un toxique pour les poissons. Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2020	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA					
Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Triphosphate de pentapotassium	13845-36-8		X		
Polyphosphate d'ammonium	68333-79-9		X		X
Urée	57-13-6		X		
EDTA tétrasodique	64-02-8		X		
EDTA ferrique et monosodique	15708-41-5		X		
EDTA zincate et disodique	14025-21-9		X		

EDTA manganate et disodique	15375-84-5		X		
-----------------------------	------------	--	---	--	--

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Triphosphate de pentapotassium	13845-36-8	X								
Polyphosphate d'ammonium	68333-79-9	X								
Urée	57-13-6	X								
EDTA tétrasodique	64-02-8	X								
EDTA ferrique et monosodique	15708-41-5	X								
EDTA zincate et disodique	14025-21-9	X								
EDTA manganate et disodique	15375-84-5	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations	CANADA : - Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Cette substance est répertoriée dans Ammoniac (total). Polyphosphate d'ammonium (CAS no 14728-39-3).
	HMIS NFPA

	Health Flamability Reactivity Protective Equipment 
--	---

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Premier Tech Home & Garden Inc 2021-06-14
Version	01
Autres informations	RÉFÉRENCES : - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée
Produit par  Une vision globale de la prévention!	Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.